Image not found or type unknown

prouvé les tentative de suicide

Par **papa frb**, le **31/03/2012** à **04:42**

bonsoir,
je viens de me séparé de ma compagne avec laquelle j'ai eu une fille qui a aujourd'hui6 mois. elle est dépressive, avec plusieurs tentative de suicide et c'est une personne pas maternelle qui ce trouve dans un état second quand elle est contrarié.
moi j'ai toujours fais pour la santé des enfants (elle a un garçon de 6 ans d'une première union). je ne voulais pas me disputé devant les petits alors elle en profitais pour me piquer maintes et maintes foi quand les enfants étaient la. un midi, alors que l'on étais a table, ça a été une foi de trop et mon assiette sais écrasé sur son front.
elle a tout misé sur mon acte et ma poussé en justice pour la garde de ma fille. en plus elle a menti en appelant mon patron et a réussi a me faire licencier sans aucune indemnité. tout a été très très vite, en 15 jours le jugement était rendu. j'ai eu très peu de temps pour me défendre avec mon avocat, le secret médical ma bloqué pour apporté la preuve de ces tentatives de suicide malgré l'intervention des gendarmes, des pompiers et de son hospitalisation. aujourd'hui elle est venu avec les gendarmes pour me prendre ma fille je suis désespéré je veut me battre pour quel se soigne et pour la santé des enfants. je vais faire appel mais comment apporté cette preuve ci l'on me ferme les portes ??
pour couronné le tout on habitais dans un bien qui appartient a ces parents, donc sans bail j'ai un mois pour partir
en récapitulatif :
- plus de boulot
- au prudhomme avec mon patron
- pas de revenu
- bientôt à la rue
- ma fille en danger

merci de bien vouloir m’aidé

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés